

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 08 juin 2012**

**Objet : Avenant N°22 au contrat de concession – Mise en affermage de 11 extensions**

L'an deux mille douze, le huit juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 30 mai, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 11 Pour*

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE  
Mr Vincent TURPINAT  
Mr Bernard BROUILLE  
Mr Christian TRENTAUD  
Mr Michel DA CUNHA  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE  
Mme Patricia BROUSSOLLE  
Mr Olivier DUCOURTIEUX  
Mr Arnaud BOULESTEIX  
Mr Eric CORREIA  
Mr Bernard JAUVION (suppléant de Mr Jaulin)

Conseiller Régional du Limousin  
Conseiller Régional du Limousin  
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne  
Conseiller Général de la Haute Vienne  
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury  
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)  
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)  
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)  
Mr Didier BARDET (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin  
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze  
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse  
Vice Président du Conseil Général de la Creuse

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre du contrat de concession relatif à la réalisation et la gestion d'infrastructure de télécommunications conclu le 10 janvier 2005 entre le Syndicat et le Délégué, a été définie la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications haut-débit sur le territoire du Limousin ayant certaines caractéristiques.

Au titre des obligations mises à la charge du Délégué ne figurait pas la réalisation de certaines interconnexions en fibre optique situées en Limousin. DORSAL a réalisé, ou réalisera, à ses frais, 11 liaisons et des infrastructures d'hébergement activées dites «extensions» avec un raccordement optique à l'infrastructure préexistante, afin d'améliorer le réseau de télécommunications proposé aux usagers.

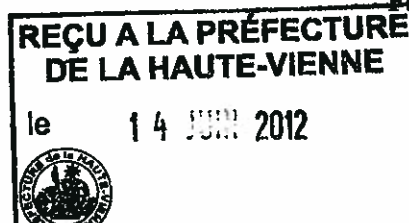
Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et constituent de nouvelles Extensions non prévues au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet du présent avenant est de remettre au Délégué ces onze Extensions, qui juridiquement sont des ouvrages affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

La signature de l'avenant est soumise à l'accord définitif du Conseil d'Administration d'Axione Infrastructures qui se réunira le 16 juin. A défaut, une nouvelle version sera proposée lors d'un prochain comité syndical.

*Après en avoir délibéré, au vu de certaines remarques émises en séance demandant notamment que des précisions soient apportées aux articles 3 et 6 (mise à disposition, mise en affermage et précision sur l'amortissement des biens) et dans l'attente de la validation d'Axione Infrastructure, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de reporter, au prochain comité syndical, la délibération relative à l'avenant N°22 au contrat de concession.*

Fait à Limoges, le 08 juin 2012



Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

